

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
Séance du 11 mars 2013

---

Le 11 mars 2013, à 19h, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie Louise MOUNIER, Maire.

Etaients présents : Marie Louise MOUNIER, Marie-José CARLAC, Christine LE DUIGOU, Alain PERRON, Daniel JAMET, Sylvain ANQUETIL, Nathalie BOULBEN, Denis DROUAL, Joseph HERPE, Gildas LE MASNE DE CHERMONT, Géa MEESTERBERENDS, Eliane NAON, Catherine PRAT.

Etait absent excusé : Denis LUQUOT.

Secrétaire de séance : Géa MEESTERBERENDS.

Le compte-rendu de la séance du 4 février 2013 est adopté à l'unanimité.

### **COMPTE-RENDU DES REUNIONS ET TRAVAUX**

Réunion d'information avec les propriétaires de Rozengat concernant la connexion au réseau d'eau publique : Etaients présents presque tous les propriétaires (les absents étaient excusés), des représentants de l'Eau du Morbihan, de l'Agence Régionale de Santé (ARS), du syndicat du SMEIL, et des élus de Lanvégen. Il a été question de la qualité bactériologique de l'eau qui pourrait être distribuée et des risques de stagnation si le réseau n'était pas suffisamment utilisé. Compte tenu des résidants à l'année, le réseau pourrait être installé. Pour information, le réseau privé a 56 ans, et n'a pas de structure qui le gère.

Concernant le réseau à prévoir, 800m de canalisations sont nécessaires, soit près de 80 000 € à la charge de l'Eau du Morbihan, qui prendra également à sa charge les compteurs. Une petite partie (près de 110 €) sera à la charge des propriétaires et l'intervention d'un plombier sera à prévoir.

L'Eau du Morbihan transmettra aux propriétaires le compte-rendu de cette réunion ainsi que les plans correspondants, avec un formulaire de réponse pour savoir si les propriétaires sont intéressés par cette proposition. Selon les réponses, les travaux pourraient être inscrits au budget 2014 du syndicat de l'Eau du Morbihan.

Les communes proches du Faouët ont été convoquées par le Sous-Préfet concernant le projet de grande surface sur la zone artisanale de Kernot-Vihan. Cela concerne un commerce de 10 000 m<sup>2</sup>, parking compris. C'est la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) qui décidera si cette grande surface s'implantera ou non sur cette zone.

Centre de Secours : Madame le Maire a reçu les comptes-rendus des réunions de chantier. Les fondations ont été réalisées. Il est prévu de demander une réunion avec l'architecte pour parler de l'apposition des logos des communes sur le muret.

RD782 : une réunion a eu lieu récemment pour présenter l'état d'avancement du projet : le tracé de l'état actuel est toujours en réflexion. L'arrêté de prorogation des effets de la déclaration d'utilité publique a été pris en janvier, et sera valable jusqu'en 2018. Un point presse aura lieu le 27 mars au Faouët.

Début avril, une réunion de travail entre les trois communes (Guiscriff, Le Faouët, Lanvégen) aura lieu pour parler de l'impact du projet sur les zones humides et des mesures compensatoires.

Le conseil municipal prendra connaissance du tracé définitif, avec prise de position, vraisemblablement avant l'été 2013. Il est précisé qu'il sera demandé un tourne-à-gauche à Toulbren.

Profession Sport 56 : une intervention a eu lieu pendant les vacances de février. 11 enfants ont participé à l'initiation au tir à l'arc. La prochaine intervention se tiendra pendant les vacances de Pâques.

### **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal s'est fait présenter les documents budgétaires de l'exercice 2012, qui sont conformes au compte de gestion établi par le comptable de la commune. Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Marie-José CARLAC, 1<sup>ère</sup> adjointe, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2012, qui peuvent se résumer ainsi :

**Compte administratif 2012 du budget principal :**

Recettes de fonctionnement : 803 768,06 €  
Dépenses de fonctionnement : 586 661,72 €  
Résultat de fonctionnement de l'exercice : 217 106,34 €  
Recettes d'investissement : 197 537,35 €  
Dépenses d'investissement : 217 692,26 €  
Résultat d'investissement de l'exercice : -20 154,91 €  
Reprise d'investissement N-1 : -76 004,73 €  
Résultat de clôture d'investissement : -96 159,64 €

**Compte administratif 2012 du budget annexe alimentation :**

Recettes de fonctionnement : 8 012,76 €  
Dépenses de fonctionnement : 1 622,06 €  
Résultat de fonctionnement de l'exercice : 6 390,70 €  
Recettes d'investissement : 6 049,80 €  
Dépenses d'investissement : 6 377,74 €  
Résultat d'investissement de l'exercice : -327,94 €  
Reprise d'investissement N-1 : -5 429,15 €  
Résultat de clôture d'investissement : -5 757,09 €

**Compte administratif 2012 du budget annexe boulangerie :**

Recettes de fonctionnement : 8 278,07 €  
Dépenses de fonctionnement : 3 009,34 €  
Résultat de fonctionnement de l'exercice : 5 268,73 €  
Recettes d'investissement : 83 899,17 €  
Dépenses d'investissement : 85 634,97 €  
Résultat d'investissement de l'exercice : -1 735,80 €  
Reprise d'investissement N-1 : -3 372,48 €  
Résultat de clôture d'investissement : -5 108,28 €

**Compte administratif 2012 du budget annexe lotissement :**

Recettes de fonctionnement : 0,59 €  
Dépenses de fonctionnement : 8 267,80 €  
Résultat de fonctionnement de l'exercice : - 8 267,21 €  
Reprise de fonctionnement N-1 : - 17 364,33 €  
Résultat de clôture de fonctionnement : - 25 631,54 €  
Recettes d'investissement : 0 €  
Dépenses d'investissement : 0 €  
Résultat d'investissement de l'exercice : 0 €  
Reprise d'investissement N-1 : 25 631,54 €  
Résultat de clôture d'investissement : 25 631,54 €

**Compte administratif 2012 du budget annexe assainissement :**

Recettes de fonctionnement : 21 404,14 €  
Dépenses de fonctionnement : 13 604,23 €  
Résultat de fonctionnement de l'exercice : 7 799,91 €  
Recettes d'investissement : 15 799,55 €  
Dépenses d'investissement : 6 032,65 €  
Résultat d'investissement de l'exercice : 9 766,90 €  
Reprise d'investissement N-1 : -10 378,41 €  
Résultat de clôture d'investissement : -611,51 €

Il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2012 :

**Budget principal** : l'excédent de fonctionnement s'élevant à 217 106,34 €, il est proposé d'affecter la somme de 200 000 € au compte 1068 en recettes d'investissement et 17 106,34 € au compte R002 en recettes de fonctionnement du budget primitif 2013.

**Budget alimentation :** l'excédent de fonctionnement s'élevant à 6 390,70 €, il est proposé d'affecter cette somme au compte 1068 en recettes d'investissement du budget primitif alimentation 2013.

**Budget boulangerie :** l'excédent de fonctionnement s'élevant à 5 268,73 €, il est proposé d'affecter cette somme au compte 1068 en recettes d'investissement du budget primitif boulangerie 2013.

**Budget assainissement :** l'excédent de fonctionnement s'élevant à 7 799,91 €, il est proposé d'affecter cette somme au compte 1068 en recettes d'investissement du budget primitif assainissement 2013.

Après en avoir délibéré les propositions d'affectation des résultats ci-dessus indiqués sont approuvées à l'unanimité.

### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2012**

Les comptes administratifs ayant été adoptés à l'unanimité, sont présentés les comptes de gestion 2012 réalisés par le receveur municipal. Les recettes et les dépenses portées dans ces documents sont, sans exception, celles faites pour la mairie de Lanvénege pour l'année 2012 et sont le reflet exact des comptes administratifs. Après en avoir délibéré, les comptes de gestion 2012 du receveur municipal sont votés à l'unanimité, et n'appellent ni observation ni réserve.

### **CLOTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget annexe Lotissement a été ouvert pour le lotissement de Saint Urlo. Tous les lots ayant été vendus, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2012. Le compte administratif 2012 ainsi que le compte de gestion 2012 dressé par le Comptable Public ont été votés ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte la clôture du budget annexe lotissement, et dit que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

### **REFORME SUR LES RYTHMES SCOLAIRES**

Madame le Maire rappelle les principales dispositions du décret N°2013.77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, dite réforme sur les rythmes scolaires. Les débats au sein du Conseil Municipal font apparaître beaucoup d'interrogations et d'incertitudes sur les modalités de mise en œuvre et le coût de cette réforme à la charge des communes dans un contexte financier très difficile. Peuvent notamment être mises en avant les questions suivantes : le recrutement par les communes de personnels sur un temps quotidien très court, la question de la compatibilité de ces contrats au statut de la Fonction Publique Territoriale, l'organisation des transports scolaires en cohérence avec ceux des collégiens et lycéens, la qualification des intervenants, la responsabilité des communes, la participation de la CNAF au financement des activités péri-éducatives, le fonctionnement des dispositifs de garderie péri-scolaire et des accueils de loisirs sans hébergement, la restauration le mercredi midi, la vie des familles et le travail des enseignants, l'application de la réforme à l'enseignement privé, le financement totalement insuffisant et non pérenne de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le report de l'application de la réforme à 2014 et la mise en place par le gouvernement d'un dispositif de financement total et pérenne de la réforme qui ne doit pas être à la charge des collectivités locales et territoriales.

### **DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LA MEDIATHEQUE**

Madame le Maire expose au conseil municipal la possibilité qu'offre le Conseil général aux communes disposant d'une bibliothèque-médiathèque de bénéficier d'une aide à l'acquisition de documents (livres, périodiques et CD audio). Le montant minimum de la dépense pour bénéficier de cette somme est de 2 € hors taxes par habitant (1237 hab.), soit 2 474 € HT (2 958,90 € TTC). Le taux de subvention est fixé à 50% de la dépense subventionnable, plafonnée à 3 000 € HT. Il est proposé de prévoir une dépense de 3 000 € HT pour l'acquisition de documents pour la médiathèque.

De plus les responsables de la bibliothèque souhaitent organiser une animation pour tout public le 30 octobre 2013, pendant les vacances de la Toussaint. Celle-ci peut être subventionnée à hauteur de 50% par le Conseil Général, pour un montant de dépense minimum de 300 € HT, plafonnée à 800 € HT. Le montant de l'animation prévue s'élève à 385 € HT (460 € TTC).

Après délibération, le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer deux dossiers de demande de subventions auprès du Conseil général, pour l'acquisition de documents et pour l'animation proposée par la médiathèque.

### **DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS D'EAU DES BATIMENTS COMMUNAUX AVEC LE SMEIL**

Pour améliorer l'équilibre entre les prélèvements d'eau et la ressource disponible et préserver les milieux aquatiques, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Ellé-Isole-Laïta (EIL) a fait le choix de mener une politique de maîtrise des consommations d'eau sur son territoire. La gestion quantitative de la ressource en eau y a été identifiée comme l'enjeu prioritaire. Dans ce cadre, plusieurs actions ont ainsi été prescrites au sein du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable dont la recherche d'économies d'eau au sein des collectivités qui peuvent influencer sur les consommations de sa population et ainsi avoir un rôle incitatif et démonstratif.

Lors d'un questionnaire réalisé en 2010, la commune de Lanvénegen a fait connaître son souhait de participer activement à ces réflexions. Ainsi, par délibération du 22 janvier 2013, le comité syndical du SMEIL a décidé de poursuivre, après 4 premiers audits en 2012, la maîtrise d'ouvrage de diagnostics des consommations d'eau sur 5 communes dont la commune de Lanvénegen pour l'année 2013.

Cette étude s'inscrit dans un projet global, que le SMEIL entend élaborer avec les communes concernées. Ce projet comprend trois phases : diagnostic des consommations d'eau, travaux, évaluation et communication. Le SMEIL prend en charge financièrement le diagnostic.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter les principes de la démarche, de déléguer la maîtrise d'ouvrage au SMEIL pour la réalisation du diagnostic, de donner pouvoir à Madame le Maire pour solliciter toute subvention pour les phases qui suivront le diagnostic, de mettre en œuvre les actions préconisées, de communiquer sur les actions menées.

Le référent élu désigné pour accompagner le projet est Alain PERRON. Un référent technique sera désigné au sein des services techniques.

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION C.E.P. AVEC L'ALECOB**

La commune est liée avec l'ALECOB par une convention CEP depuis 2009. Cette convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles la commune bénéficie du Conseil en Energie Partagé, développé par l'ALECOB. Ce conseil comprend un pré diagnostic initial, un suivi périodique des consommations (combustibles, électricité, éclairage public, carburant), un contrôle régulier des factures, une information et une formation du personnel et des usagers des bâtiments communaux, un bilan annuel des consommations.

Le bilan annuel met en évidence les résultats obtenus et propose des recommandations en matière de diminution de la facture énergétique. Le montant de la cotisation annuelle est, depuis 2011, de 0,80 € par habitant. La convention initiale était de 3 ans (2009 – 2012) et son renouvellement doit être soumis à validation du conseil municipal chaque année. Il est donc proposé de renouveler la convention d'adhésion au CEP de l'ALECOB pour un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et décide de renouveler la convention CEP avec l'ALECOB pour un an, et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **REGIME INDEMNITAIRE : MODIFICATION DE L'INDEMNITE DE MISSION (IEMP)**

Madame le Maire informe ses collègues que les montants de référence de l'indemnité d'exercice de mission des préfetures (IEMP), applicables à la fonction publique d'Etat, ont été modifiés suite à un arrêté du 24 décembre 2012. En vertu du principe d'équivalence entre corps de la fonction publique d'Etat et cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, les montants maximum de référence dans la fonction publique territoriale ont également été modifiés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'instituer, dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, l'indemnité d'exercice de missions des préfetures aux agents relevant des cadres d'emplois suivants : rédacteur / rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe et adjoint administratif de 1<sup>e</sup> classe ; et d'appliquer le coefficient multiplicateur suivant : 2,5 au rédacteur territorial / rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe et 2 à l'adjoint administratif de 1<sup>e</sup> classe, et ce à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013. La délibération en date du 10 mai 2010 portant sur l'indemnité d'exercice des missions des préfetures est abrogée.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Demande de subvention exceptionnelle pour pour l'half Ironman du Pays du Roi Morvan : l'association Gourin Triathlon sollicite les communes traversées pour un montant de 150 €, pour la réalisation d'un film téléchargeable qui pourra être inséré sur le site de la commune. La course se déroule principalement sur

Priziac (natation et course à pied). Il est proposé de se renseigner auprès de la CCPRM afin de savoir si une subvention est déjà donnée par la Communauté de Communes.

Il est rappelé la cérémonie du 19 mars, avec départ du cortège de la mairie à 11h30. Dépôt de gerbe et allocution au monument aux morts et à la stèle.

Une réunion est à mettre en place pour la Commission des Travaux pour l'aménagement de la place de l'église. Les élus intéressés par le projet et qui ne font pas partie de la commission sont également conviés. Cette réunion est donc prévue le mardi 2 avril à 10h en mairie.

Pour information, le 17 avril aura lieu le tournage d'un film dans la commune.

Une visite a eu lieu sur le terrain suite à une demande d'arasement de talus, avec la présence d'Emmanuelle Besrest, du cabinet Le Bihan Ingénierie. Deux autres demandes sont en cours. Les propriétaires peuvent être accompagnés pour prendre en compte les préconisations faites dans la pré-étude d'aménagement foncier.

Le stage d'Aziliz Monnerais et de Charlène Lair aura lieu la semaine du 18 mars. Il concerne le classement du chemin de l'allée couverte de Kéroual au PDIPR, le balisage du circuit et la mise en valeur du site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.